

Sujet : Institution d'une servitude pour une canalisation souterraine d'eau potable sur la commune de Ste Maxime Ref AAQ90/00010/00114

De : Béatrice Tascetta

Date : 26/06/2022 19:08

Pour : preconilnoyer-epvar@administrations83.net

Madame, bonjour,

Vous trouverez en annexe le questionnaire relatif à l'identité du propriétaire dûment complété et signé par mes soins.

Concernant l'enquête publique, je me déclare très favorable à ce projet. Je signale toutefois, que mon père, décédé depuis, n'a jamais reçu de demande de servitude sur les terrains cadastrés b1215 et b1501 concernés par ce projet. Suite à un entretien téléphonique avec Madame Chappuis, j'ai appris que seul le « syndicat de copros a reçu cette information. Or ce dernier ne représente qu'1/8 des propriétaires pour les parcelles ci-dessus mentionnées.

Concernant le projet en lui-même, il me reste quelques points à éclaircir :

- d'après la notice explicative (pièce 2 page 9), la servitude est prévue pour une largeur minimale de 3 mètres. Or les 2 parcelles concernées ont une largeur de 2,5 m.

- sur ce même document (page 10) l'occupation temporaire pour le passage des engins mécaniques a une assiette de 6 m de largeur. Ce qui pose le même problème que précédemment.

Comment envisagez-vous de résoudre cette problématique ? Qui supportera les frais pour la mise en conformité ?

Un dernier point, que je souhaiterais porter à votre connaissance, est qu'une des propriétaires pour 1/8 des deux parcelles concernées est Madame Tascetta Noëlie épouse Legeais, ma tante, décédée le 04.05.2022 et dont la succession est en cours de régularisation.

Je souhaiterais également demander une autorisation de branchement sur cette canalisation afin de desservir en eau potable le terrain cadastré B1226.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

— Pièces jointes : —

Fiche de renseignement Enquête publique.pdf

2,2 Mo